

## CONSEIL MUNICIPAL du 10 décembre 2019

### COMPTE RENDU

**Présents :** QUENARDEL Françoise – DRAY Bernadette - TRIBOULET Guy - VETTOVALLI Michel – SABADOTTO Jean-Michel - DREVARD Nathalie - MILLER Pascale - LERAT Frédéric – PASCAL Yves – LIOTARD Régine - GONTARD Joël - LALANNE Claude - CAMUGLI Vincent.

**Absente avec procuration :** MOULIN Geneviève (LALANNE Claude) - CHASTAN Thierry (TRIBOULET Guy)

**Secrétaire de séance :** TRIBOULET Guy

#### **\*\*Compte-rendu précédent**

Aucune remarque

#### **\*\* 1. Commission Finances**

##### ***-- Délibération 1.1 : Effacement dette 692.30 euros***

Bernadette Dray expose que le Trésor Public lui a communiqué le 21 novembre 2019 la décision rendue par la Commission de Surendettement, qui prononce l'effacement d'une dette de 692.30 € de Madame Joana Filipa SIMOES DA SILVA.

Le Conseil Municipal doit valider cet effacement de dette d'un montant de 692.30 € pour son enregistrement et à fin de mandatement au C 6542 « Créances éteinte ».

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, valide l'effacement de la dette de Madame Joana Filipa SIMOES DA SILVA d'un montant de 692.30 €. Un mandat de ce montant sera établi au C 6542 « Créances éteinte ».

##### ***-- Délibération 1.2 : Tarif adhésion à la bibliothèque municipale***

Claude Lalanne expose qu'il conviendrait de revoir les tarifs de l'adhésion à la Bibliothèque Municipale, inchangés depuis 2009.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer l'adhésion annuelle à la Bibliothèque Municipale comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

- 8 € pour les adultes
- gratuité pour les scolaires, les bénévoles et les employés municipaux.

##### ***-- Délibération 1.3 : Subvention exceptionnelle en faveur de la Commune du Teil (via l'Association des Maires) à l'occasion du séisme du 11 novembre 2019***

Françoise Quenardel expose que le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la Ville du Teil. La Commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros.

Monsieur Olivier Peverelli, Maire du Teil, a lancé un appel à la solidarité auprès de l'ensemble des Communes de France. L'Association des Maires de la Drôme souhaite s'associer à cet appel aux dons.

La Commune de Savasse pourrait s'inscrire dans cette démarche de solidarité. C'est pourquoi, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la Commune du Teil. Cette subvention pourrait être de 200 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
- Considérant que la Commune souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur de la Commune du Teil ;
- Décide de verser une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Association des Maires de la Drôme

Concernant la Commune de Savasse, Françoise Quenardel indique que 87 dossiers de déclaration de dégâts ont été déposés.

Accompagné de sismologues et de Grégory Lacombe, elle a effectué la visite de certaines maisons touchées. La Commission interministérielle chargée du classement ou non en catastrophe naturelle se réunit le mercredi 11 décembre 2019.

***-- Délibération 1.4 : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif M14 2020***

Bernadette Dray expose au Conseil Municipal que conformément à l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif d'une Commune, tant que celle-ci n'a pas adopté son budget, peut sur l'autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

Dans cette limite ne sont pas compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Comme le budget primitif sera adopté d'ici le mois d'avril 2020, il est demandé au Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L.1612.1 du C.G.C.T. d'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement et ce dans la limite prévue audit article.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement et ce dans la limite prévue audit article.

**\*\* 2. Commission Affaires Scolaires et Périscolaires**

Claude Lalanne indique que pour pouvoir accueillir certains enfants concernés par des allergies alimentaires, il convient de mettre en place des Projets d'Accueil Individualisé (P.A.I.). Les prestataires des repas ne pouvant répondre à ces cas particuliers, un protocole spécifique doit être établi. Tout cela doit être précisé dans le Règlement Intérieur de la Cantine.

***-- Délibération 2.1 : Tarification repas dans le cadre d'un PAI***

***Cette délibération annule et remplace celle du 3 juillet 2018***

Claude Lalanne expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de revoir les prix du repas à la cantine, du fait de la prise en charge d'enfants avec des PAI.

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 les tarifs suivants :

- Prix d'un repas « régulier » à la cantine municipale = 3.65 euros
- Prix d'un repas « exceptionnel » à la cantine municipale = 5 euros
- Prix d'un repas « fournis par les parents dans le cadre d'un PAI » = 1 euro

***-- Délibération 2.2 : Nouveau règlement de la Cantine (protocole PAI)***

Claude Lalanne expose que le règlement de la cantine doit être revu. Ce nouveau règlement (annexé à la présente délibération) entrerait en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le nouveau règlement et autorise le Maire à le signer.

Ce nouveau règlement entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**\*\* 3. Commission Personnel Communal**

***-- Délibération 3.1 : Augmentation nombre d'heures Poste Adjoint Technique Territorial à temps non complet***

Michel Vettovalli, partie prenante en lien de parenté avec l'agent concerné, quitte momentanément la séance et ne participe pas au vote.

Françoise Quenardel expose que compte tenu de la mise en place et du maintien du service cantine lors des mercredis-loisirs, il convient de modifier la durée hebdomadaire pour le poste de l'Adjoint Technique Territorial en charge de ce service.

Cette augmentation de la durée du temps de travail étant supérieure à 10%, cela est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouveau poste.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

**1** - La création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à Temps Non Complet (25.84/35<sup>ème</sup>) pour des missions d'entretiens des locaux et de gestion de la cantine municipale à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'Adjoint Technique Territorial. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade.

**2** - De modifier ainsi le tableau des emplois.

**3** - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

#### **\*\* 4. Commission Bâtiments-Voirie-Travaux**

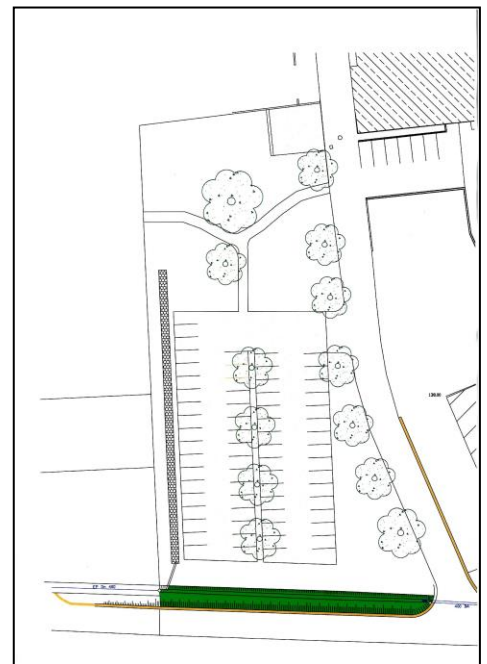
##### **-- Appel d'offres pour maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la Salle des Fêtes**

Michel Vettovalli informe que l'appel d'offres est en cours. A ce jour 21 dossiers ont été retirés. Un rendez-vous de visite du site a été pris. La date limite de dépôt des offres est fixée au 14 janvier à 18h.

##### **-- Travaux divers**

Michel Vettovalli présente le plan des aménagements prévus sur le « Terrain Aubert » au Sud du Gymnase :

- Pas de noue mais une tranchée de stockage remplie de galets pour des facilités d'entretien et afin d'éviter la prolifération des moustiques
- 76 places de parking en stabilisé
- Un petit espace aménagé au droit de la Petite Salle des Fêtes
- Eclairage par 2 mats avec projecteurs LED orientés côté parking et côté gymnase
- Premier estimatif du coût : 50 000 euros



*Aménagements routiers sur la RD 165 à l'Homme d'Armes*

Les écluses seront positionnées à partir du 12/12.

*Travaux au cimetière* : Ils ont commencé ce jour.

*Recalibrage de la RD 865*. Petit retard pour le démarrage. Le piquetage est fait.

#### **\*\* 5. Commission Urbanisme**

##### **-- Recours en appel Consorts Martin**

Françoise Quenardel informe qu'un recours a été adressé par le Cabinet d'Avocats des Consorts Martin à la Cour Administrative d'Appel de Lyon contre le jugement du 17 septembre 2019, par lequel le Tribunal Administratif de Grenoble a rejeté la requête contre le Permis d'Aménager délivré à la SAS Primoval.

##### **-- Dossier Alain Maimone**

Françoise Quenardel a rencontré Monsieur Alain Maimone qui a refait une proposition à la Commune, concernant ses parcelles et les chemins aux alentours de ses propriétés.

Dossier complexe et compliqué, il est difficile de trouver une solution qui satisfasse les deux parties.

**-- Communication des autorisations d'urbanisme**

**Permis de construire instruits du 06/11/2019 au 10/12/2019**

NOM	PRENOM	ADRESSE	DECISION	OBJET
GONTARD	Christopher	3335 route de la Combe	REFUSE	Agrandissement d'un atelier
ABDELGHEFFAR	Mourad	Les Jardins de David	ACCORDE	Maison individuelle avec garage

**Permis de démolir instruits du 06/11/2019 au 10/12/2019**

NOM	PRENOM	ADRESSE	DECISION	OBJET
BROC	Simon	170 chemin du Cros de l'Ane	ACCORDE	Démolition totale d'une remise close et couverte

**Déclarations Préalables instruites du 06/11/2019 au 10/12/2019**

NOM	PRENOM	ADRESSE	DECISION	OBJET
PINCHINOT	Emmanuel	475 rue Barnier	ACCORDE	Rénovation habitation + agrand. de 3 fenêtres, création ouverture, mur de clôture
PLOUMIDIS	Marie	245 rue Vieux Village	REFUSE	Installation d'un kit de 16 panneaux photovoltaïques
NAVE	Olivier	585 route des Vacances	REJET TACITE	Création 7 appartements
PIZZERIA LOU MAS		575 route des Vacances	REFUSE	Réfection façade

**Autorisation de Travaux instruite du 06/11/2019 au 10/12/2019**

NOM	PRENOM	ADRESSE	DECISION	OBJET
COMMUNE DE SAVASSE		RD 165 Fonts des Prats	ACCORDE	Réhabilitation et aménagement Salle des Fêtes

**Permis de construire en instruction**

NOM	ADRESSE	OBJET
SCI LA MELUSINE	rue Vieux village	Reconstruction bâtiments laissés pour ruines
KHOULALY Abdelaziz et ROUVEYROL Célia	Les Vignauds	Maison individuelle avec garage
EARL VILLENEUVE	1015 chemin des Sarrazins	Construction bâtiment agricole à toit voltaïque pour stockage matériel et céréales

**Déclarations Préalables en instruction**

NOM	ADRESSE	OBJET
HAOUCHINE François	35 rue Sémillon	Piscine
REBOUL Dominique	4298 RD 165	Création d'une porte sur le mur de clôture
RUSSIER Frédéric	1890 chemin de la Rochelle	Création et modification ouvertures

## **\*\* 5. Informations diverses**

### **-- Dossier AUDIGIER Recyclage**



Françoise Quenardel a rencontré ce jour M. Joël Audigier qui lui a présenté son projet d'aménagement dans l'ancienne carrière à l'Homme d'Armes.

Ce dossier sera transmis aux services de l'Urbanisme et de la DREAL.

### **-- CMCAS Les Roches**

Proposition de céder à la Commune des locaux du Centre. D'énormes travaux sont à prévoir. La proposition va être transmise à Montélimar Agglo

### **-- Certificats d'économies d'énergie SDED pour les changements des fenêtres**

Suite au changement des menuiseries dans différents bâtiments communaux, la Commune percevra une somme équivalente à 83.1 % des dépenses engagées, grâce aux Certificats d'Economie d'Energie (opération menée par le SDED et Montélimar Agglomération)

### **-- Prise en charge des Chats**

Deux administrés ont fait une demande auprès de la Commune pour la prise en charge des chats (campagne de stérilisation, etc.). Pour 20 chats, cela représenterait un engagement financier de 1200 euros.

Cette somme est trop importante. De plus il s'agit d'une compétence de Montélimar Agglomération.

### **-- Repas CCAS**

81 personnes ont participé. Le changement de date a satisfait la majorité des convives.

Malheureusement une vingtaine de personnes n'auraient pas reçu l'invitation (problème de distribution du courrier).

### **-- Bulletin Communal n°92**

La distribution se fait cette semaine (semaine 50).

### **-- Noël Mairie**

Vendredi 13 décembre à 19h30 à la Salle des Fêtes

### **-- Vœux du Maire**

Jedi 23 janvier à 19h30 à la Salle des Fêtes

## **\*\* Questions diverses**

En raison des difficultés de distribution du courrier par La Poste, Françoise Quenardel propose qu'à l'avenir les convocations du Conseil Municipal soient dématérialisées. L'ensemble des conseillers présents est favorable sauf Joël Gontard.